



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCISION

La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bretagne ;

Décide

Article 1er. – Madame **Cindy LAILLER**, cheffe du pôle foncier au service régional d'économie agricole et des filières à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, est nommée commissaire du Gouvernement adjointe auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Bretagne.

Article 2. – Madame **Cindy LAILLER** exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2, R. 141-9 et suivants du livre I^{er} du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui sont données.

Article 3. – **Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises** est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris

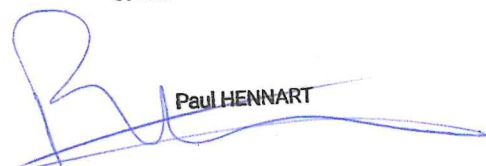
20 AVR. 2026

La ministre de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et
de la souveraineté alimentaire

Pour la ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance
économique et environnementale des
entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires


Paul HENNART